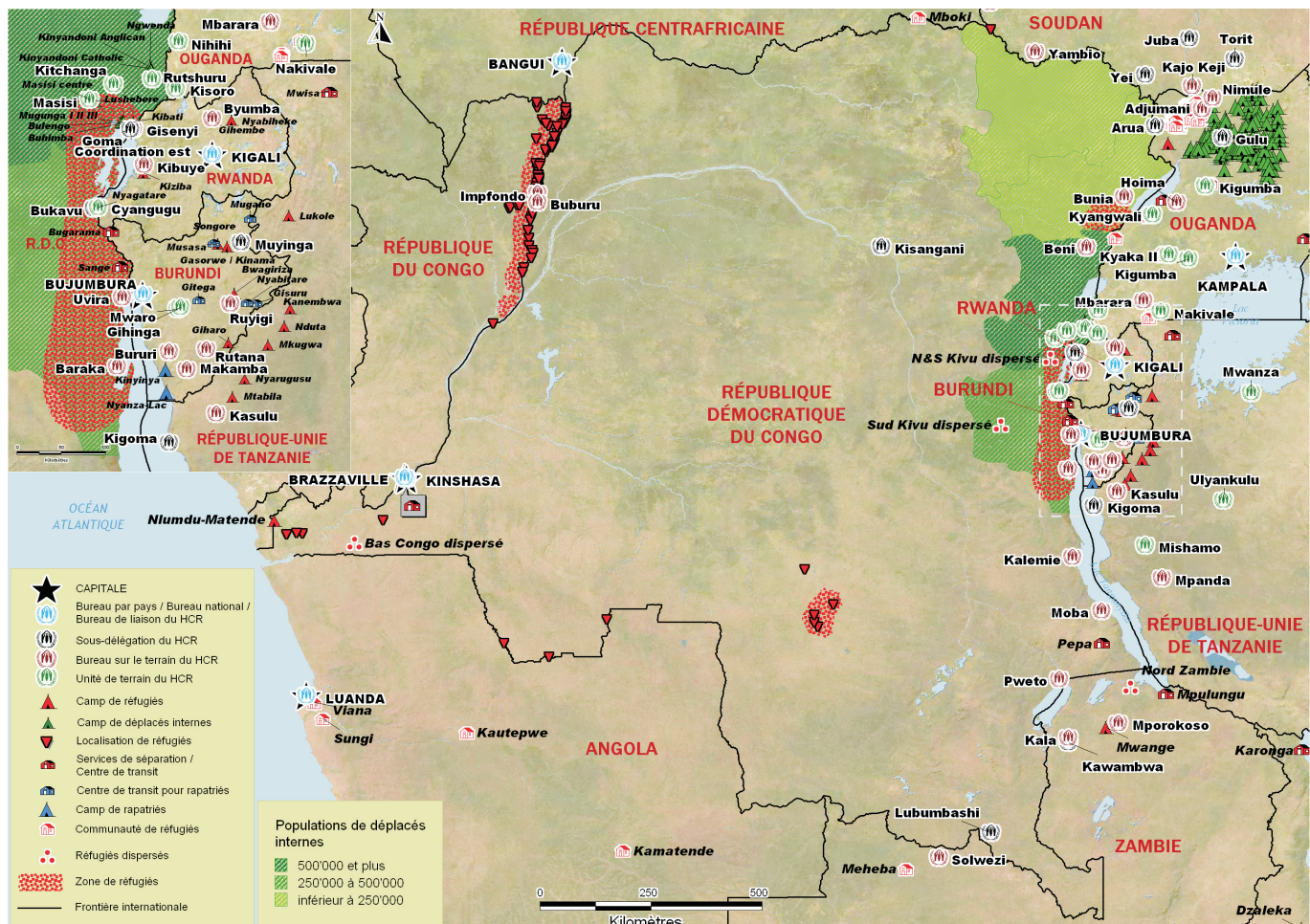


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Environnement opérationnel

Contexte

L'offensive conjointe lancée par la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda contre les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) à l'est de la RDC a laissé espérer que cette région troublée se stabiliserait. Cependant, divers groupes armés, comme l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army) dans la province Orientale et les FDLR susmentionnées dans la province du Nord-Kivu, poursuivent leurs opérations. Le reste du pays demeure relativement calme.

La RDC continue d'accueillir quelque 150 000 réfugiés originaires de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République du Congo, de l'Ouganda, du Rwanda et du Soudan. La plupart vivent dans des zones rurales et ont été reconnus d'emblée (prima facie) comme des réfugiés. Ils bénéficient d'une relative liberté de mouvement bien que les possibilités d'intégration sur place soient limitées.

Le rapatriement des Congolais réfugiés en Zambie et en Tanzanie progresse à rythme régulier et se poursuivra tout au long de l'année 2010. En revanche, le retour de leurs compatriotes réfugiés

au Rwanda et au Burundi reste problématique ; tout rapatriement forcé ou retour non organisé des Congolais réfugiés au Rwanda risque de mettre en péril la paix et la stabilité en RDC orientale.

En 2008 et au début de l'année 2009, l'ampleur des déplacements de populations civiles à l'est de la RDC inspirait les plus vives inquiétudes à la communauté humanitaire. Fin décembre 2008, la RDC orientale comptait quelque 1 617 600 déplacés internes, dont 840 000 au Nord-Kivu, 335 000 au Sud-Kivu, 282 600 dans la province Orientale et 160 000 dans le district du Haut-Uélé.

Besoins

En dépit d'un mouvement de retour sensible des déplacés internes en direction du Nord-Kivu, la province devrait demeurer en proie à une instabilité politique qui empêchera les déplacés vivant dans des familles d'accueil, dans des camps et dans d'autres sites de regagner leur foyer. Le nombre de déplacés internes hébergés dans des camps gérés par le HCR devrait diminuer mais les besoins en matière de protection et d'assistance demeureront importants.

Les programmes de réintégration du HCR facilitent la réinsertion des rapatriés et créent des conditions favorables à une coexistence pacifique entre les communautés. Les différends au

sujet des terres et des biens, nombreux, sont réglés par des chefs traditionnels et locaux, ainsi que par des comités de médiation et de résolution des conflits soutenus par le HCR.

Le Haut Commissariat appuie également la réintégration des déplacés internes dans leurs communautés en réalisant des évaluations des besoins dans des secteurs tels que la protection, la consolidation de la paix et la réconciliation, les abris et les activités génératrices de revenus.

Bien que l'Angola ait annoncé la clôture de l'opération de rapatriement librement consenti dans le pays en 2007, il faudra envisager de rapatrier les milliers de réfugiés angolais toujours accueillis en RDC.

Objectifs principaux

Procédures de protection équitables

- Offrir une assistance juridique et une aide en matière de protection aux réfugiés.
- Aider les autorités à se doter de capacités plus solides pour assurer la détermination du statut de réfugié.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Promouvoir la prévention de la violence sexuelle et sexiste et du VIH-sida, ainsi que des interventions rapides dans ces domaines.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Fournir des abris provisoires aux déplacés internes et aux familles qui les accueillent afin de réduire les problèmes de protection et les conflits.
- Veiller à ce que les déplacés internes accueillis au sein de communautés locales bénéficient d'une protection et d'une aide matérielle, selon leurs besoins.

Autogestion et participation communautaire

- Améliorer la coopération interorganisations dans les zones de retour afin de garantir l'intégration des déplacés et réfugiés de retour dans les programmes de développement d'autres institutions des Nations Unies.

Solutions durables

- Encourager l'intégration sur place des réfugiés par des activités génératrices de revenus et des formations professionnelles.
- Plaider pour que des solutions durables, ne se limitant pas au rapatriement librement consenti, soient offertes aux réfugiés burundais et rwandais.
- Élaborer et exécuter des projets de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de réconciliation dans les zones de retour.
- Faciliter le retour des déplacés internes et offrir une aide pour pérenniser leur réintégration dans leur région d'origine.
- Faciliter le retour des Congolais réfugiés en Tanzanie, en Zambie, en Ouganda et au Rwanda et créer des conditions propices à leur réintégration durable au moyen d'une approche axée sur la communauté, en prévision d'un arrêt progressif des programmes du HCR.
- Reprendre le rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de l'Angola et de la République du Congo sous l'égide du HCR.

Stratégie et activités

Le HCR favorisera les solutions durables en aidant les autorités à renforcer leur capacité de détermination du statut de réfugié, en recherchant des possibilités d'intégration sur place et recommandant de régulariser le statut des personnes réfugiées en RDC.

Les réfugiés vivant en milieu urbain continueront de bénéficier de la protection juridique et de l'aide matérielle ciblée du HCR. Les réfugiés rwandais qui souhaitent regagner leur pays bénéficieront d'une assistance à cet effet. Le Gouvernement sera également épaulé dans ses efforts pour trouver des solutions durables à la situation des personnes qui ne veulent pas rentrer au Rwanda. Le HCR encouragera le

Cibles prioritaires en 2010

- Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile sont enregistrés individuellement.
- Tous les demandeurs d'asile ont immédiatement accès à des procédures de détermination de leur statut.
- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes signalées bénéficient du soutien du HCR et de ses partenaires.
- Dans tous les camps, quelque 90 pour cent des enfants réfugiés âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés dans le primaire.
- Tous les individus dont il a été déterminé qu'ils avaient besoin d'être réinstallés de toute urgence quittent la RDC pour se rendre dans des pays tiers.
- Tous les candidats au rapatriement sont transportés dans de bonnes conditions de sûreté et sécurité jusqu'à leur région d'origine et les familles rapatriées les plus vulnérables reçoivent des abris adéquats.
- Le HCR fournit des abris provisoires à 65 pour cent des déplacés internes vulnérables et des familles d'accueil afin de réduire les problèmes de protection et les conflits.
- Au moins 80 pour cent des différends fonciers et immobiliers sont résolus par une médiation ou renvoyés devant les organes appropriés en vue de leur règlement.

Gouvernement à inclure les personnes relevant de sa compétence dans les plans de développement nationaux. L'Organisation continuera d'offrir protection et assistance aux réfugiés burundais et de rechercher des solutions durables à leur sort.

La plupart des déplacés internes devraient avoir regagné leurs localités d'origine avant que les Congolais réfugiés au Rwanda ne commencent à rentrer dans leur pays. Le HCR entend néanmoins mettre au point un plan d'urgence, pour parer à l'éventualité d'un retour soudain des Congolais réfugiés au Rwanda.

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB. PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB. PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB. PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Angola	99 520	1 700	69 500	1 710	39 470	1 610
	Burundi	17 540	540	9 940	580	4 890	520
	Rwanda	9 640	200	1 640	200	640	200
	Pays divers	3 260	310	1 860	310	690	290
Demandeurs d'asile	Angola	250	0	100	0	100	0
	Pays divers	120	0	270	0	90	0
Rapatriés (réfugiés)		32 400	32 400	45 850	45 850	34 700	34 700
Déplacés internes		791 780	791 780	545 780	545 780	382 780	328 780
Déplacés de retour		668 320	668 320	246 000	246 000	163 000	163 000
TOTAL		1 622 830	1 495 250	920 940	839 430	626 360	583 100

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux **18**

□ Effectifs totaux **352**

International 69

National 244

JEA 3

VNU 35

Autres 1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Gouvernorat régional du Nord-Kivu
Commission nationale pour les réfugiés

ONG :

AAP (Aide et Action pour la Paix)

ADRA (Agence adventiste de secours et de développement)

ADSSE (Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement)

AHA (Action humanitaire africaine)

AIDES (Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social)

ARAL (Arche d'Alliance)

ASADHO (Association africaine de défense des droits de l'homme)

CARE International

ERUKIN (Encadrement des réfugiés urbains de la Ville de Kinshasa)

IMC (International Medical Corps)

Mercy Corps

NRC (Conseil norvégien pour les réfugiés)

OXFAM

PLD (Pain pour les Déshérités)

Première Urgence France

RACID (Réseau d'Actions Citoyennes pour le Développement)

SFCG (Search for Common Ground)

SLAO (Saving Lives thru Alternative Options)

VSF (Vétérinaires Sans Frontières)

WWI (Women for Women International)

Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

ONU-HABITAT

UNOPS

Partenaires opérationnels

Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

FAO

ONU-HABITAT

Un réfugié rapatrié qui s'initie aux techniques de boulangerie sort un pain d'un four en briques.



L'opération de rapatriement librement consenti des Congolais réfugiés en Zambie et en Tanzanie se poursuivra en 2010. Un plan de réintégration détaillé, axé sur la réconciliation et les activités communautaires, sera mis en place ; les efforts de médiation dans les conflits au sujet des terres et des biens seront considérés comme prioritaires.

Le HCR préconisera un plus grand engagement du Gouvernement et des organismes onusiens de développement dans les zones de retour. Par ailleurs, le Haut Commissariat travaillera en étroite coopération avec les communautés locales et les populations de retour lors de l'exécution des activités de réintégration.

Dans le cadre de l'approche modulaire adoptée pour traiter les problèmes des déplacés internes, le HCR est chef de file du module de protection, ainsi que du module de coordination et de gestion des camps. Au titre de ces responsabilités, le Haut Commissariat mettra l'accent sur le profilage des déplacés internes et la nécessité de préserver le caractère civil des camps. Il cherchera également à contrer et à apporter des réponses à la violence sexuelle et sexuelle.

○ Contraintes

Du fait de la poursuite des conflits dans la province Orientale et au Nord-Kivu, les personnes qui relèvent de la compétence du HCR sont victimes d'exactions incessantes, perpétrées par des groupes armés, et les violences sexuelles augmentent. À l'heure actuelle, des régions où des interventions sont jugées indispensables demeurent inaccessibles et la présence des acteurs du développement et des institutions des Nations Unies est très limitée dans certaines zones de

retour. La plupart des réfugiés et des déplacés de retour vivent dans des régions reculées, où l'autorité de l'État est faible.

L'absence presque totale de services sociaux de base a eu un effet préjudiciable sur le processus de rapatriement librement consenti. Par ailleurs, les réfugiés d'origine rwandaise et burundaise sont fréquemment harcelés, la population étant persuadée que les groupes rebelles impliqués dans des affrontements armés en RDC sont soutenus par le Rwanda et le Burundi. La lenteur des procédures administratives entrave la recherche de solutions durables et les autorités sont réticentes à l'idée de régulariser le statut légal des réfugiés.

Organisation et mise en œuvre

○ Coordination

Le HCR poursuivra son étroite collaboration avec le PAM, la CICR, la FAO, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS et quelque 28 partenaires d'exécution, dont huit ONG nationales. Au titre de la réforme de l'ONU, la priorité est accordée aux partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies.

Le HCR participe à l'Équipe des Nations Unies dans le pays, à l'Équipe de gestion des programmes et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au Plan de stabilisation des Nations Unies pour l'Est de la RDC et au Plan d'action humanitaire.

Par l'intermédiaire de la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), le Gouvernement de la RDC soutient les efforts de protection du HCR. Cependant, l'aide financière prodiguée par l'État est limitée, en raison du conflit interne qui déchire le pays depuis dix ans et d'autres contraintes.

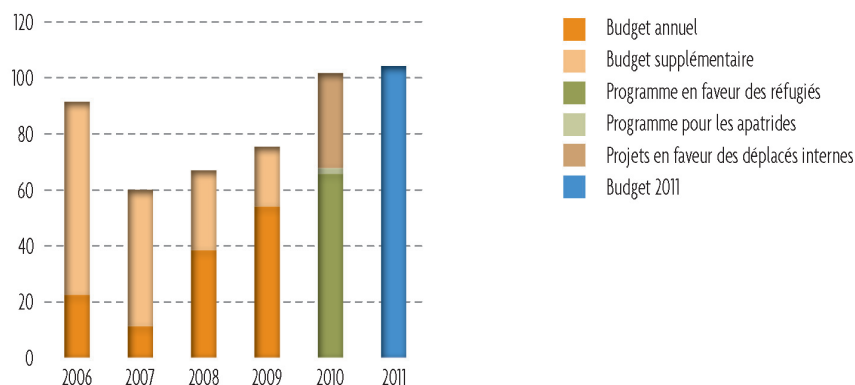
Informations financières

L'évaluation des besoins globaux réalisée pour établir le budget 2010 a mis en évidence d'importantes lacunes dans l'assistance essentielle, en particulier dans la fourniture

d'abris aux réfugiés et aux déplacés internes. Le HCR prévoit d'augmenter ses programmes d'autonomisation pour ces deux groupes et d'intensifier les activités destinées à faciliter et à appuyer les retours et les rapatriements.

Budget pour la RDC en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour la République démocratique du Congo (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique national	571 798	0	513 674	1 085 472
Cadre administratif national	633 796	0	0	633 796
Politiques en matière de déplacements forcés	0	0	468 050	468 050
Politiques de migrations nationales et régionales	188 221	0	0	188 221
Prévention du déplacement	329 577	0	498 050	827 627
Prévention de l'apatridie	0	1 302 736	0	1 302 736
Coopération avec les partenaires	676 369	0	2 316 174	2 992 543
Politiques de développement national	191 221	0	0	191 221
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	448 798	0	0	448 798
Protection de l'environnement	628 798	0	695 550	1 324 348
Sous-total	3 668 578	1 302 736	4 491 496	9 462 811
Procédures de protection équitables				
Conditions d'accueil	271 578	0	0	271 578
Enregistrement et établissement de profils	1 267 901	0	883 077	2 150 978
Accès aux procédures d'asile	271 578	0	0	271 578
Détermination de statut juste et efficace	421 578	0	0	421 578
Regroupement familial	813 214	0	0	813 214
Documents individuels	234 072	0	0	234 072
Documents d'état civil	829 234	0	449 221	1 278 455
Sous-total	4 109 154	0	1 332 298	5 441 452
Protection contre la violence et l'exploitation				
Impact sur les communautés hôtes	283 506	0	1 410 974	1 694 480
Effets du conflit armé	229 506	0	0	229 506
Application de la loi	215 006	0	839 474	1 054 480

Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Quelque 18 000 réfugiés ne bénéficieront pas de l'assistance prévue.
- Environ 35 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR et ayant des besoins particuliers ne recevront pas d'aide.
- Aucun réfugié ne bénéficiera d'une aide pour acquérir la nationalité congolaise.
- Quelque 25 000 réfugiés sollicitant leur rapatriement ne seront pas assistés et une trentaine de rapatriés ne recevront pas de colis d'aide à la réintégration.
- Le profil d'un grand nombre de déplacés internes – compris entre 800 000 et 1 000 000 - ne sera pas établi.
- La réconciliation et la réintégration durable seront compromises.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	1 723 593	0	505 303	2 228 896
Protection des enfants	800 433	0	312 803	1 113 236
Détention non arbitraire	334 594	0	157 303	491 897
Accès aux solutions juridiques	1 192 200	0	312 803	1 505 002
Participation politique	307 094	0	0	307 094
Sous-total	5 085 931	0	3 538 659	8 624 590
Besoins élémentaires et services essentiels				
Sécurité alimentaire	279 713	0	0	279 713
Nutrition	520 618	0	0	520 618
Eau	734 884	0	0	734 884
Abris et autres infrastructures	12 498 064	0	3 059 911	15 557 975
Articles ménagers et d'hygiène de base	2 220 028	0	1 759 258	3 979 286
Soins de santé primaire	3 657 774	0	0	3 657 774
VIH et sida	1 271 628	0	565 447	1 837 075
Éducation	963 384	0	0	963 384
Services d'assainissement	316 615	0	0	316 615
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	835 735	0	0	835 735
Sous-total	23 298 443	0	5 384 616	28 683 059
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	1 031 295	0	300 032	1 331 327
Autogestion de la communauté et représentation équitable	1 081 795	0	0	1 081 795
Gestion et coordination des camps		0	900 818	900 818
Autosuffisance et moyens d'existence	4 706 311	0	5 646 963	10 353 274
Sous-total	6 819 400	0	6 847 813	13 667 213
Solutions durables				
Stratégie de solutions durables	330 482	0	0	330 482
Retour volontaire	8 620 235	0	1 309 920	9 930 155
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	3 896 939	0	2 689 902	6 586 841
Réinstallation	914 009	0	0	914 009
Appui à l'intégration sur place	484 494	0	0	484 494
Réduction des cas d'apatridie	0	536 888	0	536 888
Sous-total	14 246 160	536 888	3 999 823	18 782 870
Relations extérieures				
Relations avec les donateurs	964 029	0	0	964 029
Mobilisation des ressources	899 123	0	529 910	1 429 033
Partenariats	402 119	0	0	402 119
Information	1 068 099	0	1 473 774	2 541 873
Sous-total	3 333 371	0	2 003 684	5 337 055
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 517 403	0	4 574 257	7 091 659
Gestion de programme, coordination et appui	2 506 214	311 463	1 714 920	4 532 597
Sous-total	5 023 616	311 463	6 289 177	11 624 256
Total	65 584 652	2 151 087	33 887 567	101 623 306

Budget 2011 104 314 700

Budget 2009 révisé

Budget annuel 53 903 265
 Budget supplémentaire 21 447 738
TOTAL 75 351 003